

SÉANCE DU 07 JUIN 2017

Présents : C. SAINT-BÉAT, S. CONSTANTIN, N. LAFON, J. LAFON, B GARCIA-IBAÑEZ, G. COURATIN, D. DENTON, M. DEBIARD

Excusées : C. SICOT, C. BURON

Secrétaire de séance : Michel DEBIARD

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 09 MAI 2017

Monsieur le maire donne lecture de la séance du 9 mai 2017. Le compte-rendu est accepté à l'unanimité.

SUBVENTION LYCÉE BENOIT D'AZY

Le lycée Benoît d'Azy demande une subvention à la commune pour financer en partie le voyage scolaire 2016/2017 pour l'un des enfants de notre commune.

Le conseil municipal décide d'octroyer une subvention d'un montant de 50 € à l'élève RIO Eric pour la sortie « Strasbourg ».

Délib. 201723

Membres Conseil	Membres présents	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	8	8	8	0	0

ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur le Maire informe les élus que 153 € dus à la commune ne seront jamais recouverts et seront admis en non-valeur.

Délib. 201724

Membres Conseil	Membres présents	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	8	8	8	0	0

CONVENTION RAGONDIN SMAVLOT 47

Une convention est mise en place entre le SMAVLOT et la commune afin de fixer les caractéristiques et les conditions de versement de l'aide attribuée par le SMAVLOT pour chaque commune du bassin versant de la Lède pour le piégeage des ragondins.

Notre commune recevra pour ce qui la concerne une somme de 58.80 € qui sera reversée à la Société de Chasse.

Délib. 201725

Membres Conseil	Membres présents	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	8	8	8	0	0

INFORMATIONS BUDGÉTAIRES

Monsieur le Maire informe les élus que les travaux pour la stèle de la place du 21 mai, l'alarme du musée et le chauffe-eau du stade ont été payés. La ligne de trésorerie a été remboursée. Une ligne de 10 000 € a été ouverte mais non utilisée.

TRAVAUX

Le devis pour la modification d'installation électrique à l'école s'élève à 317,40 €

RONDE CYCLISTE

330 repas devront être préparés et servis pour la Ronde cycliste de l'USEP.

MARCHÉ

Un marchand ambulant demande l'autorisation de vendre des ustensiles divers sur le marché du lundi. Les élus refusent la demande car l'emplacement nécessaire à l'installation est trop important.

GÎTE D'ÉTAPE

Le Parc en Ciel doit embaucher un maître-nageur pour la saison estivale. Le candidat retenu demande à occuper le gîte 5 nuits par semaine. Un tarif préférentiel de 9 € la nuit lui est accordé.